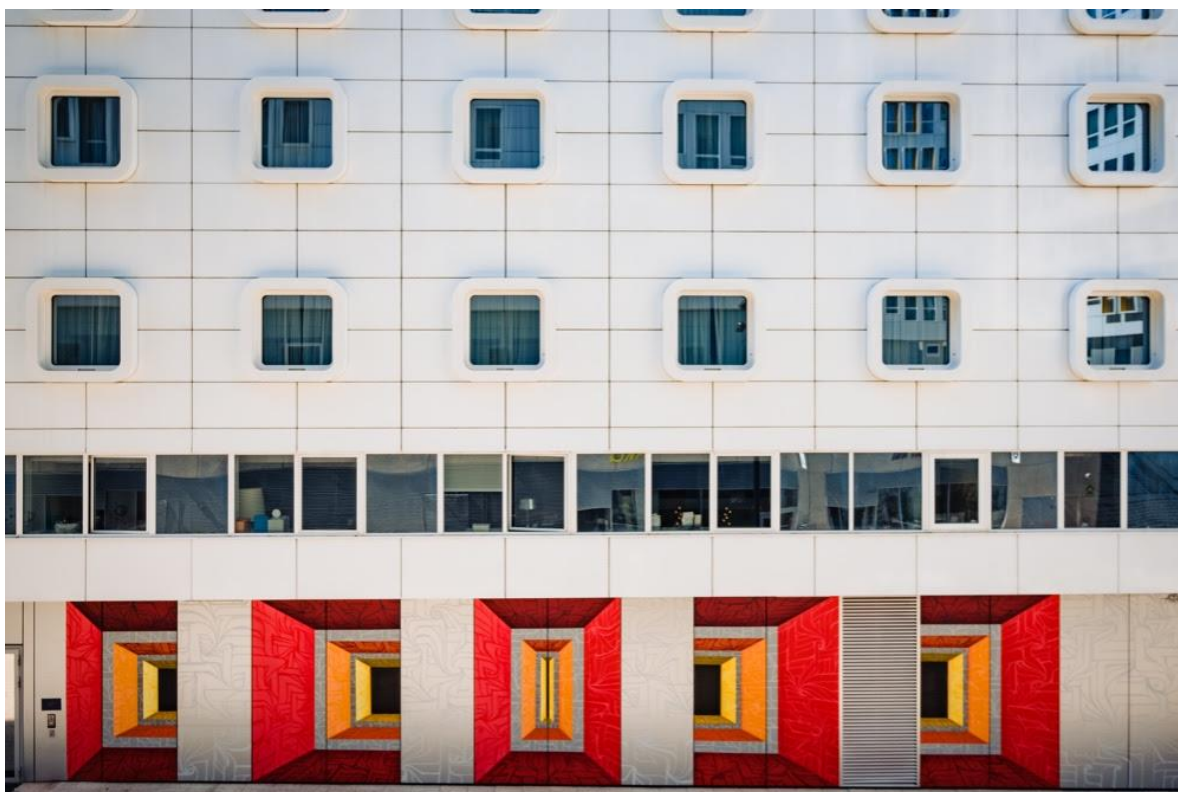




1 immeuble
1 œuvre

Le bailleur social Seqens rejoint le programme 1 immeuble, 1 œuvre

Depuis 2015, la Charte « 1 immeuble, 1 œuvre » lancée par le ministère de la Culture est un dispositif de commande d'œuvres d'art par les acteurs de l'immobilier (promoteurs, foncières, bailleurs sociaux), s'inscrivant dans le soutien à la création artistique française et la diffusion des arts visuels. Près de 700 œuvres ont déjà été installées dans l'espace public, sur la commande de 77 entreprises signataires de la charte. Le bailleur social Seqens vient les rejoindre, portant ce nombre à 78 et appuyant la volonté du programme de s'adresser à toutes et tous et de donner du sens à l'espace dans lequel nous vivons.



Astro, *Architectural Evasion #1 et #2*, pour Covivio à Marseille, 2020 © Gilles Perbal

Acteur global du logement en Île-de-France, Seqens vient de rejoindre les signataires de la charte 1 immeuble, 1 œuvre. En 2023, le bailleur social peut donc commander à un artiste vivant une œuvre pour les immeubles ou les programmes d'immeubles qu'il conduit. Celle-ci, ainsi placée dans l'espace public, participera de l'accessibilité de tous à l'art et la culture. Seqens pourra

également compter sur l'appui de l'association « le Club 1 immeuble, 1 œuvre », fondée en 2019 dans le but de faciliter la mise en œuvre des projets artistiques, de valoriser par des actions de communication le programme et ses œuvres et de créer des rencontres entre ses membres et l'art contemporain.

Seqens est le deuxième bailleur social à rejoindre le programme, après Toit et Joie, signataire depuis 2020.

« Mettre l'art au cœur de la vie quotidienne, au plus près des habitant.e.s : c'est la mission de « 1 immeuble 1 œuvre » et de Toit et Joie - Poste Habitat, en tant que bailleur social engagé dans la culture.

Sous forme de véritables aventures culturelles entre artistes et habitant.e.s, Toit et Joie met ainsi en place chaque année de nombreux projets artistiques participatifs aboutissant à la création d'œuvres d'art originales, remarquables, pérennes et innovantes, en harmonie avec les lieux dans lesquelles elles sont installées. L'œuvre devient ainsi un véritable emblème du territoire : un totem pour les habitant.e.s, rappelant la relation et l'aventure unique traversée par les artistes et les citoyen.ne.s. C'est cette vision de la culture pour toutes et tous que revendique et développe Toit et Joie à travers ses actions et en particulier grâce au programme « 1 immeuble 1 œuvre ».

Patricia Guérin, Directrice de la culture chez Toit et Joie – Poste Habitat



Le Temps des Andelys, 2019- Lofti Hammadi, Arnaud Liard, Claire Courdavault, Maye pour TOIT ET JOIE – La Poste Habitat à Andelys © Nicolas Gzeley

À propos de Seqens

Seqens est acteur global du logement en Ile-de-France, qui s'illustre par une présence forte sur l'ensemble du territoire francilien dans plus de 330 communes avec un parc de 106 000

logements, dont 12 000 logements spécifiques et 250 000 locataires.

Seqens, devient en 2022, la première Société à mission, du groupe Action Logement, portée par ses 1 600 collaborateurs et dotée d'une raison d'être « Donner à chacun sa chance en innovant pour l'habitat » et d'objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux inscrits dans ses statuts, qui constituent désormais sa mission.

Par son engagement, son expertise, sa créativité, Seqens œuvre à l'intégration sociale dans les territoires ainsi qu'à la mobilité personnelle et professionnelle de leurs habitants et l'accompagnement de ses locataires tout au long de leur parcours résidentiel.

Seqens illustre la capacité du secteur du logement social à évoluer pour développer de nouveaux services, de nouvelles formes d'architecture, de nouveaux modèles d'urbanisme, de nouvelles solutions techniques et industrielles et de nouveaux modes d'organisation.



Nuée d'Iris, 2020 - Carmen Perrin à Paris pour Vinci Immobilier © Carmen Perrin et M. Vilo Bach

À propos du programme 1 immeuble, 1 œuvre

La charte 1 immeuble, 1 œuvre s'inscrit dans la politique de l'État de soutien à la création artistique et de diffusion des arts visuels auprès du public le plus large. Elle témoigne de l'engagement commun de la société civile et de la puissance publique en faveur de la création artistique au bénéfice de tous. La charte du ministère de la Culture engage chaque entreprise signataire à faire appel à un artiste vivant, en procédant à la commande ou à l'achat d'une œuvre existante, dans le champ des arts visuels, et à prendre à leur charge la rémunération de l'artiste, ainsi que les coûts de réalisation et d'installation de l'œuvre.

Aujourd'hui, le programme 1 immeuble, 1 œuvre continue de fédérer et de mobiliser promoteurs immobiliers, sociétés foncières et bailleurs sociaux, de plus en plus nombreux à rejoindre le programme, désireux d'engager un échange et un partage autour d'œuvres d'art dans des lieux de vie ou de travail. Plus de 600 œuvres ont déjà été installées partout en France. A l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, dans les parties communes ou sur la place publique, un véritable parcours d'œuvres se dessine sur l'ensemble du territoire. Sculptures, peintures, installations lumineuses ou créations originales de mobilier : les réalisations renouent avec une pratique historique d'un dialogue concerté entre art et architecture et confirment la diversité et la richesse de la scène française. Depuis le lancement de l'opération, plus de 400 artistes, émergents et confirmés, ont convié habitants et visiteurs à la réflexion, à la rêverie, à la discussion mais aussi au débat, parmi lesquels Daniel Buren, Johan Creten, Gloria Friedman, Fabrice Hyber, Eva Jospin, Arik Levy, Théo Mercier ou encore Prune Nourry. Le programme s'est aussi ouvert aux propositions artistiques temporaires conduites sur le temps de chantiers.